

Bibliothèque et Archives Canada

Cadre de travail du développement de la collection

Introduction

L'une des plus grandes réalisations de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) est sa collection. Elle a été constituée sur une période de plus de 130 années et est le produit des traditions de première importance concernant les collections provenant des deux institutions qui l'ont précédée, soit les Archives nationales du Canada, établies en 1872, et la Bibliothèque nationale du Canada, établie en 1953. D'une innovation sans précédent, la constitution de BAC en mai 2004 a vu la création d'un nouveau type d'institution du savoir qui intègre complètement les collections du patrimoine et les mandats en ce qui a trait aux collections des deux anciennes institutions nationales. La collection de BAC fait partie de la préservation du patrimoine du Canada, qui compte aussi les collections des musées et le patrimoine construit.

Par l'entremise de la Loi habilitante, soit la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, BAC a reçu un rôle et un mandat stratégique clairs et importants en ce qui a trait aux documents de la collection qu'elle conserve en fiducie au bénéfice des Canadiennes et des Canadiens. La constitution de la collection est la première étape critique pour remplir le mandat législatif : préserver le patrimoine documentaire du

Canada pour les générations présentes et à venir, constituer « une source de savoir permanent, accessible à tous, et contribuer à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada », constituer « la mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions », et travailler en collaboration avec d'autres institutions du pays vouées à la constitution et à la préservation du patrimoine national. Les résultats s'enracinent dans la collection et la capacité d'en faire connaître la valeur aux Canadiennes et aux Canadiens.

Un cadre de travail pour le développement de la collection fait partie de la vision de la création de BAC décrite dans les *Nouvelles orientations* : une nouvelle institution qui garde les meilleures méthodes ayant trait à la constitution des collections des institutions précédentes, tout en adaptant ses activités dans ce domaine aux exigences de ses nouvelles orientations stratégiques et de l'environnement numérique. Le cadre de travail indique les principes à long terme qui vont guider les activités de développement de la collection, souligne cinq domaines clés de développement de la collection pour la période des années 2005 à 2010, et offre un aperçu des méthodes utilisées par BAC pour enrichir sa collection.

Le présent document est la base sur laquelle les prochains travaux seront élaborés. En 2005-2006, BAC préparera des plans de travail détaillés pour les cinq secteurs prioritaires mentionnés ci-après, et entreprendra l'élaboration de politiques particulières

concernant la collection et d'une stratégie d'acquisition dans un contexte de partenariats de collaboration avec d'autres institutions du patrimoine canadien.

Principes pour la constitution de la collection

Le cadre de travail guidant les activités de développement de la collection de BAC évoluera avec le temps afin de répondre aux changements dans les priorités et les champs d'importance pour BAC dans ce domaine et pour répondre à l'évolution du réseau national de collaboration pour les collections et les institutions du patrimoine. Cependant, certains principes de l'approche globale au développement de la collection resteront les mêmes et seront en vigueur pour toute la collection.

Autorité

Le développement de la collection de BAC répond au vaste mandat prévu par la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, soit d'acquérir le patrimoine documentaire du Canada, et répond aux exigences plus particulières qui sont indiquées dans la Loi et dans les *Règlements sur le dépôt légal des publications* qui l'accompagne.

Objectif

BAC acquiert et préserve à perpétuité des publications et des documents qui présentent un intérêt durable à l'histoire et à la culture du Canada. BAC s'efforce d'être au courant

de la société sur laquelle elle recueille de la documentation et de réunir avec le temps une collection qui révèle l'histoire et le patrimoine riches et variés du Canada et de ses diverses populations. BAC s'emploie à rassembler des documents qui touchent de façon significative et en profondeur les secteurs traditionnellement forts. BAC s'engage également à développer une collection dynamique qui évoque de nouveaux secteurs, qui reflète les changements dans la création et le partage du patrimoine documentaire, et qui change selon les intérêts, les besoins et les priorités des Canadiennes et des Canadiens.

BAC s'efforce de créer :

- une collection complète d'ouvrages publiés au Canada qui réunit la documentation sur le patrimoine de l'édition du Canada et d'ouvrages d'intérêt pour le Canada publiés à l'étranger, et qui appuie la création d'une bibliographie nationale exhaustive afin de faire connaître le patrimoine et de le rendre accessible;
- des collections complètes de documents qui permettent de répertorier les fonctions et les activités du gouvernement du Canada;
- un dossier représentatif de documents ayant une valeur patrimoniale qui démontre le développement et la diversité historiques de la société canadienne.

Une seule collection

BAC enrichit sa collection de façon unifiée et en respectant les priorités globales institutionnelles, plutôt que de se concentrer sur des sujets ou sur des supports locaux. Il n'y a qu'une collection, séparée en composants, plutôt que de nombreuses sous-collections qui forment supposément une collection de BAC.

BAC développe sa collection de façon organisée et coordonnée, en vertu de critères de sélection et d'estimation prédéterminés. L'accent mis sur certaines parties de la collection est établi et exprimé dans la planification des opérations.

Une collection représentative

En tant qu'institution nationale, BAC doit créer une collection véritablement nationale, qui représente bien toute la diversité géographique, intellectuelle et culturelle passée et présente du Canada. Des ajouts réguliers à la collection sont nécessaires afin de garantir sa représentativité et son équilibre au niveau des sujets traités, en plus de refléter l'évolution de l'histoire et du patrimoine du Canada ainsi que les changements de perceptions et de significations culturelles au fil des ans. Ce but est atteint grâce à des changements périodiques dans la constitution de la collection, changements qui sont fondés sur une évaluation officielle de l'état de l'ensemble de la collection et sur des consultations avec les groupes d'utilisateurs et les partenaires.

Cependant, afin de créer une collection représentative, BAC reconnaît que dans certains cas, les documents de valeur patrimoniale nationale peuvent être acquis, rendus accessibles, utilisés et préservés de façon plus efficace par d'autres organismes locaux ou régionaux. BAC travaille en partenariat avec de tels organismes pour s'assurer que ces documents fassent l'objet de notre attention et qu'ils continuent de faire partie du patrimoine documentaire canadien.

Développement de la collection dans le contexte du mandat

Les décisions concernant la collection sont prises en tenant compte des mandats de préservation et d'accessibilité de BAC. L'engagement de BAC de traiter, de décrire, de préserver, de rendre accessible et de faire connaître les documents qui sont rassemblés garantit l'équilibre des acquisitions.

Documents du patrimoine documentaire et leurs supports

Les documents qui sont présumés avoir une valeur patrimoniale sont pris en considération pour l'acquisition, quels que soient leurs supports. La documentation de l'évolution d'un support particulier (tel que la photographie, la cartographie ou le film) ne fait pas partie des objectifs principaux, bien qu'elle puisse devenir un résultat indirect de la constitution d'une collection.

Documents du patrimoine documentaire sous forme numérique

BAC reconnaît que ses activités de développement d'une collection nécessitent la capacité de travailler de façon efficace dans le domaine numérique. BAC collabore activement avec des créateurs de documents relevant du patrimoine documentaire afin de s'assurer de la conservation du patrimoine numérique. BAC prépare des lignes directrices et des normes afin de diriger ou d'aider les créateurs lors du transfert de documents numériques à BAC.

Collection du patrimoine documentaire national

BAC reconnaît que sa collection fait partie d'une plus grande collection nationale de patrimoine documentaire publié ou non publié, et que son développement se fait en partenariat avec d'autres institutions du patrimoine, en particulier les bibliothèques et les archives du Canada.

BAC joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de stratégies nationales qui permettent la distribution des activités ayant trait à la constitution de la collection, à la prestation de services et à la préservation, et ce entre les nombreuses institutions de sauvegarde du patrimoine documentaire canadien.

Définitions (en vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* et de l'ébauche du *Règlement sur le dépôt légal des publications*)

- Patrimoine documentaire : publications et documents qui présentent un intérêt pour le Canada.
- Publication : document de bibliothèque, quel que soit le support utilisé, notamment sous forme d'imprimé, d'enregistrement ou en ligne, mis à la disposition du grand public ou d'un segment particulier du public, par abonnement ou autrement, en de multiples exemplaires ou à plusieurs endroits, à titre gratuit ou contre rémunération.
- Éditeur : personne¹ qui distribue une publication au Canada, dont cette personne détient les droits de reproduction ou dont elle contrôle le contenu. Ne comprend pas une personne qui ne peut que distribuer la publication.
- Document : éléments d'information, quel qu'en soit le support; la présente définition ne vise pas les publications.
- Document fédéral : document qui relève d'une institution fédérale.
- Institution fédérale : institution figurant à l'annexe I de la *Loi sur l'accès à l'information* ou à l'annexe de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ou désignée par le gouverneur en conseil.

¹ « Personne » est un terme collectif légal qui comprend les organisations et les particuliers.

- Document ministériel : document, afférent à sa qualité de ministre, d'un membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, à l'exclusion des documents personnels ou politiques et des documents fédéraux.

Concepts-clés

Bien qu'ils ne soient pas définis dans la Loi ou la réglementation, les concepts suivants sont essentiels à la compréhension du mandat de collecte de documents de BAC.

- Valeur patrimoniale : les documents seront considérés comme ayant une « valeur patrimoniale » s'ils contiennent des expériences ou des histoires typiquement canadiennes, s'ils s'intéressent aux tendances ou aux événements (culturels, politiques, économiques, sociaux, démographiques, scientifiques et religieux) de portée nationale, s'ils donnent des aperçus importants des activités d'une société diversifiée et en plein développement ou s'ils sont d'une rareté ou d'une importance qui leur permettent d'être considérés comme trésors nationaux.
- *Canadiana* : les ouvrages publiés au Canada et publiés dans un autre pays, si le créateur est un Canadien ou si la publication porte sur un sujet canadien.
- Publications et documents qui présentent un intérêt pour le Canada : les ouvrages publiés, produits ou créés au Canada, et les ouvrages publiés ou

produits dans un autre pays si le créateur est un Canadien, ou si la publication ou le document porte sur un sujet canadien.

- Créateur : un créateur est tout particulier ou toute organisation qui a eu une fonction créative dans la production de l'oeuvre, par exemple comme auteur, interprète, producteur, artiste, photographe ou compositeur. Un créateur individuel canadien peut être un citoyen canadien, un résident permanent du Canada, un résident temporaire au moment où l'oeuvre a été créée, ou un expatrié qui est généralement reconnu comme un Canadien.
- Sujet d'intérêt : un sujet d'intérêt se dit généralement d'un lieu, d'une personnalité, d'un groupe, d'un événement, d'une activité, d'une expérience ou d'un thème qui a eu une grande portée nationale ou internationale ou qui illustre un aspect national important de l'histoire et de la vie sociale et culturelle du Canada. Cette définition comprend, par exemple, des organisations et des particuliers dont l'influence a été déterminante sur le développement du Canada et qui ont participé à la définition des aspects de l'identité canadienne.

Orientations clés, 2005-2010

Comme BAC s'efforce d'atteindre les buts importants qu'elle s'est fixés pour les années à venir, des mesures précises devront être prises afin de concrétiser la vision du développement de la collection décrite ci-dessus. La première de ces mesures est de répondre au besoin urgent de rendre tangible le concept d'une « seule collection de BAC » – alors que l'institution se lance sur sa nouvelle voie, l'intégration des collections existantes et la mise en place d'approches uniformes d'acquisition de nouvelles publications et de nouveaux documents faisant partie du patrimoine documentaire ne fait que commencer. De plus, pour certains domaines particuliers, les objectifs de l'institution décrits dans les *Nouvelles orientations* et la rétroaction des consultations avec les intervenants ont un effet direct sur les activités de développement de la collection. Ces domaines sont : les documents numériques, les documents autochtones, les documents multiculturels et la collection nationale. La capacité de travailler dans le domaine numérique déterminera, de façon croissante, le succès de la nouvelle institution. BAC doit s'améliorer dans les domaines de la documentation autochtone et des documents multiculturels si elle souhaite devenir une institution réellement nationale. Enfin, une approche coordonnée à la création de la collection nationale sera l'expression concrète du rôle de chef de file de BAC au niveau des milieux d'archives et de bibliothèques, et de son approche au travail conjoint avec d'autres institutions du patrimoine canadien.

Ces cinq orientations clés sont définies ci-dessous.

Une seule collection de BAC

L'intégration des approches au développement de la collection est essentielle si BAC souhaite prendre avantage des possibilités de croissance et d'innovation, et est essentielle afin de rendre tangible le principe de collection suivant : « Il n'y a qu'une collection, séparée en composants, plutôt que de nombreuses sous-collections qui forment supposément une collection de BAC ».

Cela nécessitera :

- le partage d'information entre les différents domaines afin de mettre au point une compréhension commune des fonds que conserve BAC, et de la nature des défis associés aux diverses méthodes de développement de la collection de BAC;
- l'identification et la mise en place d'un mécanisme de coordination et de planification pour les activités de développement de la collection, afin d'optimiser les recoupements entre les différentes parties de la collection;
- la préparation de points de référence, de mesures de rendement et d'outils permettant de comparer le progrès aux objectifs fixés en matière de développement de la collection;
- l'élaboration d'objectifs généraux et d'approches de collaboration pour les points communs, tels que le besoin d'équilibre entre l'acquisition continue de documents traditionnels et l'augmentation de l'acquisition de documents sous forme numérique;

- la détermination et le retrait des obstacles et des différences arbitraires entre le contenu des collections afin d'améliorer la collaboration dans le développement de la collection et de soutenir l'amélioration de l'accès et de la préservation de la collection.

Documents numériques

L'un des objectifs clés que la nouvelle institution s'est fixés est de s'ouvrir complètement au monde numérique. Comme cela a trait au développement de la collection, cet objectif signifie que BAC deviendra aussi habile à rassembler des documents faisant partie du patrimoine documentaire sous forme numérique qu'elle l'a toujours été à rassembler des documents sur support analogique. Afin de réussir cette transformation, des changements seront requis à plusieurs niveaux – politiques, procédures, technologie et habiletés du personnel. L'institution devra, en particulier :

- établir des priorités, déterminer et allouer les ressources disponibles;
- résoudre des questions de stratégies et établir des politiques portant sur le développement de la collection numérique, par exemple, les formats numériques recueillis ainsi que les paramètres pour l'acquisition de sites Web;
- réviser et mettre à jour les orientations actuelles pour les créateurs de documents faisant partie du patrimoine documentaire, en particulier en ce qui a trait à l'information gouvernementale;

- préparer les infrastructures techniques et procédurales nécessaires à l'acquisition de publications électroniques, de documents électroniques du gouvernement du Canada et de sites Web;
- élaborer des politiques et des stratégies pour la création du contenu de la collection numérique et pour la création d'outils permettant de faire connaître et de rendre ce contenu accessible;
- préciser les habiletés requises pour les membres du personnel de BAC, déterminer les écarts de compétence ainsi que développer et offrir la formation requise.

Documents autochtones

BAC reconnaît l'apport des peuples autochtones au patrimoine documentaire du Canada, et convient que, pour constituer une collection de ces documents, elle doit tenir compte de la diversité des cultures autochtones, des relations entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones, et des besoins et réalités propres aux collectivités autochtones. L'élaboration d'une stratégie nationale sera effectuée en consultation et en collaboration avec les collectivités et les organisations autochtones, et se conformera aux modes de préservation des connaissances et du patrimoine autochtones ou à la façon dont ces connaissances et ce patrimoine devraient être conservés et protégés au sein ou hors des collectivités autochtones. Afin

de constituer sa collection de documents autochtones ou d'en assurer la protection d'une autre façon, BAC devra :

- définir ou caractériser les « relations », les « consultations » et les « partenariats » dans le contexte de travail avec les collectivités autochtones;
- élaborer une stratégie d'information et un cadre de consultation;
- préparer des modèles servant de guides à tout « protocole d'entente » ou document semblable élaboré par BAC en collaboration avec les collectivités autochtones, afin de favoriser une approche ou une stratégie d'acquisition;
- déterminer et établir des relations avec des institutions externes, dont les centres culturels;
- identifier les collections locales, régionales ou territoriales grâce à des recherches et à la préparation d'une étude sur les besoins des utilisateurs;
- effectuer l'inventaire des collections actuelles de BAC afin de déterminer quels documents sont produits par ou portent sur les peuples autochtones, et pour établir une idée globale de la collection existante;
- réunir des renseignements de base et créer de nouveaux outils ou systèmes de localisation afin de surveiller le développement de la collection;
- examiner les programmes, les services et les compétences de BAC qui touchent les peuples autochtones ou le patrimoine documentaire de ces collectivités;
- accorder la priorité aux activités de développement de la collection par rapport aux résultats des activités décrites ci-dessus.

Documents multiculturels

Afin de garantir que Bibliothèque et Archives Canada est vraiment une « institution nationale », sa collection doit refléter la diversité de l'expérience canadienne. BAC possède déjà une collection de documents culturels uniques et diversifiés. Afin de mettre cette collection à profit, BAC doit élaborer une approche stratégique large et innovatrice afin de s'assurer que la collection est complète, représentative et accessible. Le développement de cette collection nécessitera la collaboration de nombreux secteurs de l'institution. BAC se propose :

- d'effectuer un inventaire des documents multiculturels existants à BAC;
- de localiser les riches collections externes;
- de fonder des partenariats avec les institutions externes;
- d'examiner les documents existants dans les collectivités culturelles et/ou les documents publiés par ces collectivités;
- de consulter les collectivités, les organisations et les éditeurs culturels;
- de déterminer la priorité des activités de développement de la collection, en recensant, entre autres, les collectivités importantes;
- de faire en sorte que son personnel possède les compétences et les moyens de travailler avec les documents adaptés à la culture et les documents multilingues.

La collection nationale

La création d'une approche coordonnée et coopérative pour le développement de la collection au plan national sera une entreprise à long terme, sous la direction du bibliothécaire et archiviste du Canada, du sous-ministre adjoint (SMA) du secteur Collection du patrimoine documentaire, du directeur général (DG) du Bureau de la stratégie et du directeur du Musée du portrait du Canada. BAC devra :

- entreprendre de vastes consultations avec ses partenaires de la communauté du patrimoine documentaire afin de discuter et de mettre sur pied le concept de la « collection nationale » et afin d'établir le réseau de responsabilités;
- élaborer une politique de partenariat;
- préparer un modèle de partenariat qui reflète les liens et les accords existants, ainsi que les nouvelles possibilités;
- comprendre les buts, les objectifs et les plans des autres institutions qui rassemblent des publications et des documents faisant partie du patrimoine documentaire;
- communiquer aux institutions partenaires la compréhension de son mandat lié à la collection;
- élaborer des stratégies et des initiatives nationales de collaboration pour le développement de la collection, surtout en ce qui concerne les documents numériques;
- conclure des accords ou des ententes avec les membres de la communauté du patrimoine documentaire en ce qui a trait à la meilleure façon de constituer le

patrimoine documentaire, de le préserver et d'en avoir accès en respectant les mandats de tous les membres de la communauté;

- comprendre les buts, les objectifs et les besoins des collectivités de créateurs et des collectivités de consommateurs de documents dans le domaine du patrimoine documentaire;
- déterminer le rôle possible de BAC au plan national comme fournisseur de ressources produites par autrui, par exemple, les ressources éducatives en ligne.

Annexe A : La constitution de la collection

La collection de BAC est rassemblée de diverses façons : certaines acquisitions sont indispensables, répondant au mandat établi par la Loi qui régit BAC; d'autres sont facultatives, mais font partie d'un programme planifié à long terme; et d'autres ne sont pas seulement facultatives, mais sont essentiellement de nature opportuniste. Les processus officiels donnent une crédibilité aux résultats, alors que les méthodes moins officielles permettent à BAC d'agir rapidement lorsque c'est nécessaire; aucune méthode ne fonctionne parfaitement, ni n'est isolée des autres méthodes. Le défi que doit relever BAC se trouve plus au niveau de l'assurance que les documents qui devraient être acquis le soient, et moins au niveau du respect du mandat et des priorités stratégiques de l'institution par rapport aux acquisitions.

La Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada investit BAC de deux nouveaux pouvoirs, qui peuvent être considérés comme de nouvelles « méthodes » de développement de la collection : l'autorité d'exiger le transfert de tout document fédéral qui « risque d'être détruit ou gravement endommagé », et l'autorité de « constituer des échantillons représentatifs [...] des éléments d'information présentant un intérêt » dans Internet. De plus, les exigences existantes de dépôt légal pour les publications ont été étendues aux publications électroniques – une méthode éprouvée qui donne désormais de nouveaux résultats. Ces changements représentent des ajouts importants aux nombreux pouvoirs d'acquisition de BAC. Le succès futur du développement de la

collection reposera autant sur l'utilisation efficace de ces nouveaux pouvoirs que sur la capacité de maximiser les résultats obtenus grâce aux méthodes qui ont depuis longtemps fait leurs preuves.

Dépôt légal

L'une des moyens principaux de faire en sorte que la collection représente la mémoire collective de la nation est la conservation, pour la postérité, de la production intellectuelle publiée du Canada. L'objectif de BAC de bâtir une collection complète de publications canadiennes est unique parmi les bibliothèques. Cet objectif est atteint principalement grâce au dépôt légal, une condition prévue par la loi exigeant des éditeurs du Canada qu'ils déposent deux exemplaires² de leurs publications à BAC. Un exemplaire de chaque publication déposée est gardé dans son état original et, comme mesure de sauvegarde, est rangé dans une collection de conservation distincte et n'est pas prêté à l'extérieur de BAC.

Il est possible de constituer une collection complète du patrimoine de l'édition, car tous les types de publications sont soumis au dépôt légal. Cependant, le dépôt n'est en aucun cas automatique, ni accepté unanimement par tous les éditeurs. BAC doit déployer des ressources importantes afin d'assurer le suivi ou de contraindre les éditeurs à observer le dépôt légal, d'en promouvoir les avantages, et d'expliquer aux

² Sauf lorsqu'un seul exemplaire n'est exigé pour le dépôt légal, ou lorsque le dépôt n'est fait que sur demande, tel qu'indiqué dans le *Règlement sur le dépôt légal des publications* de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*.

nouveaux éditeurs quelles sont leurs responsabilités. BAC recueille chaque année, grâce au dépôt légal, environ 30 000 monographies commerciales, 4 000 monographies du gouvernement fédéral, 3 000 monographies électroniques, 180 000 livraisons de publications en série sur papier, et 8 000 livraisons publiées électroniquement.

Le succès futur du dépôt légal comme mécanisme de développement de la collection dépendra non seulement de la capacité de garder (et d'établir, si nécessaire) de bonnes relations avec les éditeurs, mais également de l'élargissement du dépôt légal à de nouveaux secteurs de l'édition. Les termes de la nouvelle Loi et du Règlement sur le dépôt qui l'accompagne sont volontairement généraux afin d'inclure de nombreuses situations différentes et toutes futures tendances dans le domaine de l'édition au Canada. L'étendue du dépôt légal aux publications électroniques est d'une importance particulière – le succès dans ce domaine est une condition essentielle à l'établissement de BAC en tant qu'institution numérique.

Récolte de sites Web

De plus en plus, les sites Web font partie intégrante du patrimoine documentaire canadien que BAC doit recueillir et conserver. La récolte d'une partie des sites Web facilement accessibles aide à créer une collection nationale plus complète de contenu dispensé dans Internet, et s'ajoute aux activités d'acquisition connexes, tel le dépôt légal de publications électroniques. La publication dans le Web, par sa nature même,

nécessite l'utilisation de mécanismes plus globaux afin d'acquérir et de conserver les sites Web comme entités à part entière et afin d'en décrire les divers éléments, tels que les liens internes et le texte d'explication qui illustrent l'apparence originale du site Web.

La récolte peut être utilisée pour décrire la couverture Web d'une situation particulière ou d'un événement important au Canada, telle une campagne électorale fédérale. Elle peut aussi servir, de façon plus complète, à saisir et à archiver une série d'images instantanées du contenu complet du Web canadien à certains moments particuliers. BAC a déjà recueilli de nombreux sites Web d'associations et de groupes politiques, sportifs et artistiques dans le cadre d'une initiative permanente et prévoit négocier des droits avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) afin de recueillir des sites du gouvernement. Il est nécessaire d'améliorer et d'officialiser les politiques d'acquisition des sites Web et d'établir des lignes directrices claires pour leur sélection et leur préservation. D'autres défis comprennent la mise en place d'une infrastructure technique afin de stocker et de gérer des sites Web, la création de meilleurs outils de récolte, et la résolution de questions d'accès et de droits d'auteurs qui pourraient être soulevées.

Disposition³ de documents fédéraux

³ « Disposition » est une étape dans le cycle de vie de l'information pendant laquelle les documents sont soit a) transférés à BAC pour être conservés, b) transférés à l'extérieur du gouvernement du Canada ou c) détruits.

BAC a des rôles particuliers à jouer, des rôles prévus par la Loi afin de soutenir la gestion efficace de la gamme et du volume impressionnant d'information que le gouvernement génère. Elle assume aussi la responsabilité finale de la conservation des documents d'archives fédéraux. Ces documents, conservés par BAC, représentent une preuve documentaire authentique et fiable de l'administration de l'État national, des rouages du gouvernement fédéral et de l'interaction entre les citoyens et leur gouvernement. Ces documents sont établis et recueillis par le contrôle officiel de BAC concernant la disposition des documents dans les ministères et les organismes – les autorisations de disposition de documents (ADD), accordées par BAC, indiquent quels documents peuvent être détruits lorsqu'ils ne sont plus utiles, et lesquels ont une valeur historique⁴ et doivent être transférés à BAC pour être conservés à long terme. Comme les décisions de disposition de BAC sont basées sur des fonctions et sur les documents connexes, plutôt que sur des structures organisationnelles souvent changeantes, les décisions de garder ou de détruire les documents accordés par les ADD restent valides et facilement applicables aussi longtemps que nécessaire. En plus de cette méthode principale d'acquisition, BAC peut également demander le transfert de documents qui risquent d'être détruits ou gravement endommagés. Le programme de disposition des documents donne lieu à un transfert annuel à BAC d'en moyenne plus de 5 000 mètres linéaires de documents textuels sur papier, de 150 gigaoctets de cartographie électronique et de plus de 5 000 documents de cartographie traditionnelle, en plus de quantités variables de dessins architecturaux et de photographies.

⁴ « Valeur historique » se dit des documents qui gardent leur valeur puisqu'on reconnaît leur importance historique

Bien que ce processus soit soutenu par un mandat légal précis et qu'il repose sur une base théorique et méthodologique bien préparée, en pratique, son application est entravée par plusieurs facteurs. D'abord, la taille même du gouvernement (170 institutions relèvent de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*) restreint la capacité de BAC de donner des directives de disposition des documents à tous les ministères et organismes de façon opportune. L'existence de nombreuses entités (environ 240) qui ne sont pas régies par la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, dont certaines institutions importantes, telles que la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale du Canada et la Société Radio-Canada (SRC), nécessite la préparation de multiples ententes individuelles, ce qui prend beaucoup de temps. Enfin, le processus de disposition requiert la coopération des ministères qui créent ces documents, coopération qui n'est pas toujours disponible en raison des limites de leurs systèmes et de leurs pratiques de gestion de l'information et/ou en raison d'un manque de ressources.

Afin de régler ces problèmes, la Division des archives gouvernementales (DAG) travaille présentement à la mise en place d'une approche repensée de son processus d'estimation et de disposition de documents. Par exemple, de nouveaux critères sont utilisés pour déterminer dans quel ordre de priorité seront approchées les institutions du gouvernement du Canada qui se soumettent à la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives*

du Canada, données qui seront inscrites dans un protocole d'entente pour la planification de la disposition. La DAG évaluera aussi les institutions qui ne sont pas régies par la Loi afin de déterminer des options de gestion de leurs documents. Enfin, en aidant le gouvernement à gérer son information à travers toutes les étapes du cycle de vie des documents, BAC (par l'entremise du Bureau de la gestion de l'information gouvernementale, en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et TPSGC) compte contribuer de façon active à l'amélioration significative de l'état de la gestion de l'information pour le gouvernement du Canada, améliorant du même coup sa propre habileté à assumer ses responsabilités imposées par la loi d'archivage de documents fédéraux.

La réponse de ces questions d'infrastructure constituera un défi majeur pour les prochaines années, mais n'assurera pas comme tel le succès du programme de disposition des documents fédéraux – BAC a également de nouvelles responsabilités importantes. Premièrement, il est urgent de développer la capacité de déterminer et de transférer des documents numériques, pas en tant que projets uniques et exceptionnels, mais comme faisant partie du travail régulier. En outre, BAC doit développer des capacités (normes, déclencheurs et procédures) lui permettant d'utiliser sa nouvelle autorité en ce qui a trait à l'archivage de documents qui risquent d'être endommagés ou détruits. Enfin, il faut relever les défis que pose la conformité d'une telle gestion aux sections 12 et 13 de la nouvelle *Loi sur la Bibliothèque et les Archives*

du Canada, en tant qu'une des responsabilités qui lui sont prévues par la Politique sur la gestion de l'information gouvernementale.

Dons

BAC acquiert régulièrement des documents, récents ou non, comme dons du secteur privé, soit de la part de particuliers, d'entreprises, d'organisations ou d'institutions. Les dons sont une contribution importante à la collection et aident à alléger les pressions sur le budget d'acquisition, alors que les donateurs ont la satisfaction d'avoir contribué à la conservation du patrimoine canadien. Seulement une partie des documents offerts répond aux critères de BAC, et seulement cette partie est ajoutée à la collection. Les documents acceptés sont, en règle générale, considérés comme ayant une valeur patrimoniale nationale. Quelques exemples du type de fonds obtenus sont : les archives personnelles de premiers ministres, de politiciens et de chefs militaires; les archives et les oeuvres d'auteurs et d'autres artistes; les registres de compagnies, d'organisations et d'associations; et toute publication qui peut enrichir le fonds *Canadiana* et combler des manques dans la collection. BAC reçoit annuellement en cadeau, en moyenne, 600 mètres de documents textuels privés, plusieurs centaines de milliers de photographies, et plus de 5 000 documents d'art documentaire.

Un crédit d'impôt est prévu pour les donateurs de patrimoine documentaire par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et par la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*.

BAC est donc en mesure d'offrir une incitation financière à des donateurs éventuels.

Les négociations avec le donateur et l'émission d'un crédit d'impôt pour celui-ci peuvent mener à une relation entre BAC et les donateurs, qui peut se traduire par des dons futurs de leur part et/ou de la part d'un autre membre de la collectivité dans laquelle il travaille.

Bien que les dons soient une aide importante et appréciée à la constitution de la collection, de telles acquisitions, par leur nature, dépendent des occasions et des considérations individuelles des donateurs. Les employés prennent beaucoup de temps afin de déterminer des donateurs éventuels, de sélectionner les documents et d'en négocier l'acquisition possible – toutes des activités qui ne résultent pas toujours en l'acquisition de la collection. Une telle imprévisibilité est incontournable, comme le sont d'autres enjeux associés à l'acquisition par des dons.⁵ Ces réalités sont acceptées par BAC comme le prix à payer afin d'obtenir gratuitement des documents d'une valeur patrimoniale, puisque son budget d'acquisition est limité, mais d'autres mesures peuvent être prises afin de maximiser le développement de la collection à partir de dons.

Une plus grande coordination interne peut aider BAC à améliorer ses acquisitions grâce aux dons, par exemple elle pourrait utiliser une méthode uniforme d'acquisition de dons possibles, et utiliser un mécanisme faisant en sorte que les priorités de BAC et du

⁵ Par exemple, les donateurs peuvent faire des demandes de restriction à l'accès ou à la reproduction de leurs documents, ou le crédit d'impôt offert aux donateurs peut leur sembler inadéquat et peut causer une insatisfaction et les amener à refuser de faire d'autres dons. De nombreux dons sont le résultat de relations à long terme avec une collectivité ou avec des particuliers et il est parfois difficile de continuer cette relation au fil des ans.

secteur soient appliquées afin d'établir des priorités d'acquisition au niveau des directions générales, des divisions et des sections.

L'éloignement physique de la capitale nationale est un enjeu important quant aux dons pour BAC, puisqu'il peut restreindre la capacité d'obtenir des dons en provenance de donateurs à l'extérieur du centre du Canada. Cela peut causer un déséquilibre non délibéré du développement de la collection. Des méthodes pour corriger ce déséquilibre seront explorées, par exemple, sensibiliser davantage les gens à l'existence de BAC et de sa collection à l'aide d'expositions et de présentations itinérantes, par des programmes de consultation et de communication qui soulignent et encouragent les dons, et possiblement, par l'utilisation des centres fédéraux de documents comme points de livraison physiques. Des efforts particuliers sont nécessaires afin d'inciter des collectivités culturelles et d'autres groupes sous-représentés dans la collection à faire le don de documents. Des consultations récentes révèlent qu'il existe chez certaines collectivités culturelles autant un manque général de renseignements concernant BAC, qu'un sentiment que les aspects de leur patrimoine et de leur culture sont mal reflétés dans la collection de BAC.

Documents achetés

La sélection et l'acquisition d'une certaine quantité de documents pertinents au Canada, qui n'est pas disponible par les moyens mandatés par la Loi ou par un don, sont essentielles à l'amélioration et à l'enrichissement de la collection de BAC. Lorsqu'un

fonds d'archives ou qu'un aspect du patrimoine de l'édition est incomplet, le document convoité est acheté chez des dépositaires et dans des catalogues de mises aux enchères, chez des particuliers et des personnes morales ou est reproduit ou rapatrié à partir de collections conservées dans d'autres pays. Parmi les autres documents qui doivent également être achetés, on retrouve : des documents récents publiés à l'étranger par des Canadiens ou qui portent sur le Canada, des documents récents publiés au Canada mais qui n'ont pu être acquis par le dépôt légal, des documents plus anciens qui ont été publiés avant la mise en place du dépôt légal, des ouvrages de référence pour soutenir la recherche, et des exemplaires supplémentaires nécessaires pour offrir de bons services et pour le prêt. De telles activités dépendent de la combinaison de la disponibilité du marché, des opportunités et de la capacité de répondre au moyen de ressources suffisantes afin de réussir à acquérir les documents. BAC achète annuellement, en moyenne, 8 500 publications, plusieurs milliers de documents d'art documentaire, et plus de 50 000 photos, ainsi que des quantités moins importantes de documentation manuscrite, de littérature hébraïque, de cartes non publiées et de livres rares.

BAC possède un budget annuel pour l'achat de documents pouvant faire partie du patrimoine documentaire, et complète ce budget en récoltant des fonds supplémentaires du gouvernement et de sources privées, lorsque c'est possible. Cependant, la réalité veut que le budget d'acquisition ait été réduit de façon régulière depuis les dix dernières années et que le pouvoir d'achat se soit érodé en raison de

l'inflation, des taux de change variables et de l'augmentation constante du prix des documents autant récents que plus anciens. En outre, des publications électroniques étrangères de plus en plus nombreuses portant sur le Canada coûtent habituellement au moins deux fois le prix de leur équivalent imprimé. Certains achats possibles laissent parfois peu de marge de manœuvre et BAC ne peut pas toujours respecter ces courts délais. De toute façon, le volume de documents convoités disponibles pour l'achat dépasse de loin le budget d'acquisition de BAC, ce qui empêche l'achat de documents importants. Ils se retrouvent alors ailleurs ou ils sont achetés plus tard, souvent à un prix plus élevé.

Des efforts seront déployés afin d'augmenter le budget d'acquisition de BAC. Des preuves de l'étendue et de la diversité de la collection de BAC, et de son utilité dans de nombreuses situations, peuvent être avancées afin de justifier de telles augmentations de budget. De plus, les mêmes types de mécanismes de coordination que ceux utilisés pour les dons peuvent être appliqués aux achats, afin d'atteindre le taux de dépense prévu à l'appui des priorités stratégiques de développement de la collection de BAC.

Arrangements et partenariats spéciaux

BAC dépend d'une multitude de partenariats et d'arrangements spéciaux afin de constituer sa collection de façon efficace. Les arrangements spéciaux sont utilisés en

particulier afin de développer la collection d'enregistrements audiovisuels, de publications gouvernementales provinciales et de publications internationales d'intérêt pour le Canada. Pour le matériel audiovisuel, ces méthodes comprennent : des accords avec les organismes de télédiffusion afin de capter leur programmation hors satellite au moment où elle est diffusée; des ententes avec les organismes de financement qui exigent que les télédiffuseurs et les producteurs de films fournissent à BAC une copie de qualité de conservation de leur matériel comme condition au financement de leurs activités; des ententes avec les créateurs privés de documents (par exemple CPAC, La Chaîne d'affaires publiques par câble, OMNI-TV) et publics (par exemple la SRC, l'Office national du film (ONF), la Chambre des communes) afin qu'ils transfèrent leurs archives de valeur à BAC pour qu'elles y soient conservées à long terme; et des ententes avec les producteurs de films afin qu'ils déposent à BAC une copie de leur matériel de valeur commerciale continue. BAC acquiert habituellement près de 500 heures de film, 5 000 heures de vidéo et 1 000 heures d'enregistrements sonores annuellement grâce à ces méthodes.

En ce qui a trait aux documents publiés, BAC conclut des ententes avec des organismes gouvernementaux provinciaux et des ententes d'échange avec des partenaires à l'étranger; BAC compte présentement environ 250 partenaires d'échange dans plus de 100 pays. Puisque les publications des gouvernements provinciaux et territoriaux ne sont pas soumises au dépôt légal, elles sont acquises grâce à des ententes officielles et non officielles, habituellement avec les bibliothèques de

l'Assemblée législative ou avec des organismes gouvernementaux responsables de la publication. BAC est le seul organisme national qui rassemble, décrit et conserve les publications de ces partenaires et, par conséquent, constitue pour les Canadiens une source secondaire de premier ordre pour ce genre de publications. BAC acquiert annuellement près de 5 300 publications gouvernementales provinciales. Les partenaires d'échange à l'étranger comprennent des bibliothèques nationales, des institutions gouvernementales, des universités et des organismes internationaux, les publications du gouvernement canadien formant une partie importante des documents qu'ils reçoivent. En retour, BAC reçoit une grande variété de documents d'intérêt canadien, dont des bibliographies nationales et des ouvrages de référence. Les échanges ajoutent en moyenne 2 500 publications annuellement à la collection de BAC.

Le transfert volontaire à BAC de thèses de maîtrise et de doctorat de près de 55 universités canadiennes est une autre entente de partenariat importante qui permet à BAC d'enrichir sa collection. Près de 10 000 ouvrages sont ajoutés chaque année.

Bien qu'elles ne soient pas des méthodes d'acquisition comme telles, il est également important de noter que des initiatives particulières de développement de la collection reçoivent parfois l'aide d'organismes associés à BAC, tels que le Conseil de la collection Jacob M. Lowy et les Amis de BAC.

Ces méthodes permettent à BAC de rassembler, de conserver et d'offrir l'accès à des documents qu'elle n'aurait pu acquérir autrement. Les ententes avec les créateurs de documents permettent aussi à BAC d'influencer le processus de création des documents, ce qui permet à BAC d'accroître ses objectifs en termes de constitution de la collection et de conservation, alors que les accords d'échange internationaux offrent une possibilité de promotion de BAC et des publications canadiennes à l'étranger.

L'effort consacré à la réalisation de ces profits peut être considérable – préparer et gérer les ententes demandent généralement beaucoup de temps. Dans le cas des ententes avec les producteurs de matériel audiovisuel tels que la SRC et l'ONF, les dispositions liées à la « récupération des dons » sont spécialement coûteuses, alors que les ententes d'échange ne nécessitent que la réévaluation et le suivi permanents afin de garantir que les publications reçues soient pertinentes au mandat relatif à la constitution de la collection de BAC. Dans le cas des publications gouvernementales provinciales, puisque l'application des ententes appropriées n'est pas toujours systématique ni constante, certaines collections restent incomplètes.

Comme pour les dons, les défis inhérents à ces arrangements spéciaux sont jusqu'à un certain point inévitables. Cependant, BAC doit chercher de nouveaux moyens afin d'en réduire le coût et les inconvénients.